

## Conseil Municipal du 12 mai 2014

### Compte-rendu de séance

L'an deux mille quatorze, le douze mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MENARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2014

Présents : M. MENARD – Mme BOYER – M. MINIER – Mme MARTIN – M. ADAM – Mme PAGANUCCI – Mme BLONDEAU – M. PEREON – M. DESHAYES – M. PIGOREAU – M. JUMERT – Mme LALOUE

Absents excusés : M. HEBERT (pouvoir à M. MENARD) – Mme LETANT (pouvoir à Mme BOYER) – Mme FERNANDES-PENTEADO (pouvoir à Mme PAGANUCCI)

Secrétaire de séance : Mme Nadine BLONDEAU

*Sauf mention expresse, toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité*

#### A. Approbation du compte-rendu de la séance du 04.04.2014

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

#### B. Rythmes scolaires : modification des horaires scolaires du mercredi

Lors de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2013, le conseil municipal a validé les horaires suivants :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8 h 45 à 12 h 15 enseignement	8 h 45 à 12 h 15 enseignement	9 h 00 à 12 h 00 enseignement	8 h 45 à 12 h 15 enseignement	8 h 45 à 12 h 15 enseignement
12 h 15 à 13 h 45 Pause méridienne	12 h 15 à 13 h 45 Pause méridienne		12 h 15 à 13 h 45 Pause méridienne	12 h 15 à 13 h 45 Pause méridienne
13 h 45 à 15 h 15 T.A.P *	13 h 45 à 16 h 15		13 h 45 à 16 h 15	13 h 45 à 15 h 15 T.A.P *
15 h 15 à 16 h 15 enseignement	Enseignement		Enseignement	15 h 15 à 16 h 15 enseignement

Il s'avère nécessaire de modifier les horaires du mercredi pour faciliter l'accompagnement des enfants vers l'accueil de loisirs de Naveil, si besoin.

Le conseil décide de fixer les horaires scolaires du mercredi de 8 h 45 à 11 h 45. Un service de garderie sera mis en place de 11 h 45 à 12 h 30, si aucun service de cantine n'est mis en place. La commune de Naveil, propriétaire d'un car, a donné son accord de principe pour venir chercher les enfants. Une convention est à prévoir.

Madame PAGANUCCI informe le conseil que beaucoup d'intervenants ont répondu positivement à la demande d'animation sur les temps d'accueil périscolaires (TAP). Le comité syndical du SIPEV doit se prononcer, lors de sa prochaine séance prévue le 04 juin, sur la possibilité de confier la coordination des TAP par l'éducatrice sportive.

A ce jour, Naveil ne souhaite pas mettre en place la réforme PEILLON en raison des besoins importants de locaux et d'animateurs, pour 19 groupes.

Le financement prévu initialement pour l'année 2014/2015 devrait être prolongé d'une année.

**C. Commission d'appel d'offres :** composition de la commission

Lors de la séance du 4 avril, la commission d'appel d'offres a été composée du Maire, président de droit, de trois titulaires et de deux suppléants. Or, la loi prévoit qu'il y ait autant de suppléants que de titulaires ; il convient d'élire un troisième suppléant : Monsieur PEREON est élu.

**D. Maison des Associations :** appel d'offres

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 mai pour l'attribution du marché des 14 lots relatifs à la construction de la Maison des Associations. Les critères d'attribution prévus dans l'appel d'offres sont : prix 60 %, valeur technique 40%.

L'architecte a présenté, en détail, le résultat d'analyse des offres. Les membres de la commission ont approuvé les propositions telles que présentées ci-dessous :

Lots	Montants H.T.	Entreprises proposées
n° 1 : Terrassement, maçonnerie, VRD	288 500,58	ASLAN – Naveil
n° 2 : Isolation thermique par l'extérieur	41 862,10	ISOLBA 41 – Saint-Ouen
n° 3 : Charpente ossature bois bardage bois Zinguerie	138 000,00	Sarl GLOT CHARPENTE – Connerré
n° 4 : Couvertures étanchées	46 300,00	SOPREMA – Champagné
n° 5 : Menuiseries extérieures	92 206,00	NADELI – Saint-Ouen
n° 6 : Serrurerie	17 025,00	NADELI – Saint-Ouen
n° 7 : Menuiseries intérieurs Parquet	40 738,81	Jack GAUTHIER – Monthou/Bièvre
n° 8 : Plâtrerie Isolation	34 755,93	R.I.V.L. – Villerable
n° 9 : Faux-plafonds	14 206,80	P.S.I. – Chanceaux/choisille
n° 10 : Plomberie – Sanitaires	20 600,00	LOYER – Saint-Gervais la Forêt
n° 11 : Chauffage-ventilation	149 600,00	LOYER – Saint-Gervais la Forêt
n° 12 : Electricité	48 689,95	REMY-LEBERT – St-Pierre des Corps
n° 13 : Revêtements de sols, faïence	47 785,00	S.R.S – Blois
n° 14 : Peinture	10 839,29	S.P.B. – Vineuil
Total H.T.	991 109,46	
TVA 20 %	198 221,89	
Total T.T.C	1 189 331,35	

Peu d'entreprises locales ont répondu.

Les aménagements extérieurs seront à prévoir en sus (non intégré dans le présent marché).

Quelques modifications seront à apporter : câblage pour l'installation d'un vidéoprojecteur suspendu, WC suspendu et non classique.

Monsieur PIGOREAU note que l'architecte a fait un très bon travail, sérieux et structuré.

Par ailleurs, il est rappelé le planning relatif aux travaux :

- La salle est utilisée jusqu'au 19 mai
- Pendant les trois semaines suivantes : les agents communaux procéderont au déménagement et aux démontages des éléments à récupérer. Monsieur JUMERT demande si les portes seront récupérées. Il est envisagé de les réutiliser au club house du foot
- La démolition proprement dite débutera le 10 juin.
- La construction devrait commencer autour du 15 juillet.

Un courrier va être adressé aux riverains pour les informer des perturbations.

Suite au déménagement de la musique dans le préfabriqué de l'école, il s'avère que ce lieu est très sonore. Il va être installé des toiles pour amortir les sons

**E. Calendrier des commissions**

Monsieur le Maire demande aux responsables de commissions de prévoir une réunion d'ici la mi-juin.

La commission «Maison des Associations» s'est réunie le 05 mai, réunion au cours de laquelle Monsieur HEBERT a présenté le projet en cours.

Le 19 mai, une réunion « Vie économique » se tiendra à la Maison des Associations ; l'ensemble des acteurs économiques y sont conviés individuellement.

Une réunion publique se déroulera le mardi 27 mai, à la cantine ; l'ordre du jour portera principalement sur la Maison des Associations.

Le 5 juin : les parents d'élèves sont conviés à une réunion d'information sur la mise en place de la réforme PEILLON et plus particulièrement sur l'organisation des T.A.P.

Les associations seront conviées à une réunion, le samedi 5 juillet, sur l'organisation de la Saint-Gilles.

A ce jour : plusieurs villiersois ont manifesté leur volonté de participer aux commissions communales. La date limite pour faire acte de candidature est fixée au 15 mai. Deux à trois personnes extérieures seront retenues au sein des commissions municipales.

Une réunion va être organisée avec Monsieur Jean CHAILLOU et Mme Hélène LADEVIE au sujet du devenir des visites du coteau Saint-André.

#### **F. Feu d'artifice : organisation du 13 juillet**

Le feu d'artifice est habituellement organisé la veille du 14 juillet. Cette année, cette animation se tiendra simultanément à la finale de la coupe du monde de football.

Il est décidé de louer un grand écran pour une rediffusion au plan d'eau sous réserve que le coût n'excède pas 6.000 €. Monsieur JUMERT se renseigne sur Vendôme. La société «Antenne du Loir » va être sollicitée.

Madame BOYER a rencontré Monsieur BUCHET, société Pyrofêtes fournisseur du feu d'artifices, qui propose pour un surplus de 800 € des fusées adaptées à notre site. Le conseil s'accorde sur la qualité du feu d'artifice 2013 et décide de ne pas augmenter la dépense ; le feu d'artifice s'élevant à 2.850 €.

#### **G. Elections Européennes – organisation du scrutin**

L'organisation du bureau est validée pour le scrutin du 25 mai. Les électeurs ont l'obligation de présenter une pièce d'identité.

#### **H. Compte-rendus des activités intercommunales**

Monsieur MENARD informe le conseil de la composition du bureau communautaire de la Communauté du Vendômois Rural :

- Président : M. BIGUIER, Maire de Villerable, chargé du développement économique et de l'agriculture
- 1<sup>er</sup> Vice Président : C. BORDIER, Maire de Naveil, chargé de la politique de l'habitat, du cadre de vie, du développement durable, des services aux habitants,
- 2<sup>ème</sup> Vice Président : JY MENARD, Maire de Villiers sur Loir, en charge de l'intercommunalité et de la mutualisation des services
- 3<sup>ème</sup> Vice Président : P. BARDIN, Maire de Sainte-Anne, chargé de l'urbanisme, de l'aménagement de l'espace, du tourisme, du patrimoine et du haut débit
- 4<sup>ème</sup> Vice Président : P. BRIONNE, Maire de Mazangé, chargé des travaux et de la voirie,
- 5<sup>ème</sup> Vice Président : N. JEANTHEAU, Maire d'Areines, chargée des finances et de la fiscalité
- 6<sup>ème</sup> Vice Présidente : S. NORGUET, Maire de Villiersfaux, chargée de la communication et du site internet

Monsieur MINIER rapporte les travaux de la commission Voirie concernant la commune de Villiers sur Loir au sein de la Communauté du Vendômois Rural. Suite à l'aménagement de l'entrée de bourg, avenue du Petit Thouars, il a été demandé que l'entrée avenue Pierre Armand Colin soit également aménagée. Le bureau communautaire a validé cette demande ; une étude va être conduite à l'automne 2014 pour une réalisation au printemps 2015

Le conseil, à l'exception de Monsieur JUMERT, valide le projet d'aménagement de l'avenue du Petit Thouars et l'étude du projet de l'aménagement de l'avenue Pierre Armand Colin.

Monsieur JUMERT justifie son vote contre arguant qu'il serait préférable de réaliser plus de travaux de voirie que de faire des travaux sur des lieux non accidentogènes.

#### **I. Délibération budgétaire modificative**

Le conseil décide de régulariser l'affectation de résultat 2013 en diminuant le compte 1068 dépenses d'investissement de 169 790,36 € et en augmentant le compte 001 « solde d'exécution de la section

d'investissement du même montant. Il en découle une réduction du compte 1641 « Emprunts en euros » de 169 790,36 € et une augmentation des crédits inscrits en dépense au compte 2313 « constructions » pour un montant équivalent.

Le montant nouvellement inscrit au compte 2313 permettra le lancement d'une étude pour la construction d'un préau à l'école. La construction est prévue en 2015.

Madame PAGANUCCI rencontrera, avec M. MINIER, la directrice de l'école pour faire l'état des lieux des travaux à envisager.

Suite à une sollicitation du club de football, il est proposé de construire un club house, d'une surface de 50 à 60 m<sup>2</sup>, au stade de foot pour permettre un meilleur accueil des enfants en période hivernale. Le coût est estimé à 65.000 €. Cet équipement peut bénéficier d'une subvention de la ligue du Centre de 15.000 €.

Le conseil décide de solliciter une aide de 15.000 € auprès de la ligue du Centre.

## **J. Affaires diverses**

- Bilan des syndicats :

### Syndicat de la trésorerie :

- Présidente : Mme GUILLOU HERPIN
- Vices Présidentes : Mmes MAGNIEZ et BOYER

### SIPEV :

- Présidente : Mme BOYER
- 1<sup>ER</sup> Vice Présidente : Mme POIREY (CPV)
- 2<sup>ème</sup> Vice Présidente : Mme VELLUET (CVR)
- 3<sup>ème</sup> Vice Président : M. MENARD

- La randonnée du 27 avril a été reporté au 18 mai, en raison de mauvaises conditions climatiques.

 **Le Maire,**  
  
**Jean-Yves MENARD**